

INDCOM QBC
9.
AFINTER QBC

FIRA OTT
LE 14 OCTOBRE 1975
TLX NO 0231

A MONSIEUR JOHN DINSMORE
SOUS MINISTRE
INDUSTRIE ET COMMERCE
QUEBEC P.Q.

DE MONSIEUR GORSE HOWARTH
SOUS COMMISSAIRE
AGENCE DEXAMEN DE LINVESTISSEMENT ETRANGER
OTTAWA ONTARIO

LE GOUVERNEUR EN CONSEIL CONFORMEMENT A LA LOI SUR
LEXAMEN DE LINVESTISSEMENT ETRANGER A PERMIS LE
9 OCTOBRE 1975 LACQUISITION PROPOSEE DU CONTROLE
PAR TRICIL WASTE MANAGEMENT LIMITED DE LASALLE OIL
CARRIERS INC.

DECRET DU CONSEIL CP 1975-2384
AFINTER QBC

FIRA@

96.45
14.10.75

AFINTER QBC

INDCOM QBC
QO-1605 4.9.75

G.F.G. HUGUES OTT. TLX 053-4450

DE: PAUL DERY INDCOM QBC

SUJET: PROJET D ACQUISITION PAR TRICIL WASTE MANAGEMENT
LIMITED DE LASALLE OIL CARRIERS INC.

EN REPONSE A VOTRE TELEX DU 25 AOUT 1975, NOUS DESIRONS
VOUS INFORMER QUE LES ENGAGEMENTS PRIS PAR LA
COMPAGNIE REQUERANTE NOUS SATISFONT.

FIN

11/15 →

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Expéditeur: M. Paul Déry
Bureau du sous-ministre

Service:

Date: 3-5068

No de téléphone: 4 septembre 1975.

Destinataire: M. G.F.G. Hugues, directeur
Direction de l'évaluation
Agence d'Examen de l'Investissement étranger
Code: North Tower Journal Building
300 Slater Street,
Ottawa.

Adresse:

Signature:

CODE: 053-4450

MESSAGE

SUJET: Projet d'acquisition par Tricil Waste Management Limited
de LaSalle Oil Carriers Inc.

En réponse à votre télex du 25 août 1975, nous désirons vous informer que les engagements pris par la compagnie requérante nous satisfont.

Paul Déry
Directeur
Bureau d'Examen de
l'investissement étranger

SOYEZ CONCIS

INDCOM QBC
LE 28 AOUT 1975

DOSSIER: 35/720-971-12

TELEX NO. 0188

M. PAUL DERY
DIRECTEUR
BUREAU D'EXAMEN DE L'INVESTISSEMENT ETRANGER
MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE
710 PLACE D'YOUVILLE QUEBEC

OBJET: PROJET D'ACQUISITION PAR TRICIL WASTE MANAGEMENT
LIMITED DE LASALLE OIL CARRIERS INC.

AYANT POURSUIVI LES NEGOCIATIONS AVEC LE REQUERANT NOUS AVONS
OBTENU LES ENGAGEMENTS CI-APRES:

- (1) CONSTRUIRE DANS LA REGION DE MONTREAL DICI LE 31
DECEMBRE 1979 UN CENTRE DE RECUPERATION DES HUILES
USEES OU ACQUERIR L'INTERET DOMINANT D'UNE TELLE
ENTREPRISE. CE CENTRE SERAIT FONDE SUR L'EMPLOI
D'UNE NOUVELLE TECHNOLOGIE COMPORTE DES RISQUES
FINANCIERS RELATIVEMENT ELEVES. D'APRES NOS CRITERES
INTERNES L'ACCEPTATION DU PROJET APPELLERAIT DONC
UN TAUX D'AUTOFINANCEMENT ESCOMPTE DE 25 POUR CENT.
- (2) AU CAS OU LE PROJET NE POURRAIT ETRE MIS A EXECUTION
EN RAISON DE SON INCAPACITE DE REpondre A NOS CRITERES
FINANCIERS NOUS ENGAGERIONS A OFFRIR TOUTE HUILE
USEE EXCEDENTAIRE EVENTUELLEMENT CONTROLEE PAR NOUS
AUX REGENERATEURS EXISTANTS D'HUILES USEES A DES PRIX
FONDES SUR LA VALEUR MARCHANDE QUI SERA ALORS JUGEE
EQUITABLE.

LE REQUERANT NE NOUS SEMBLE PAS DISPOSE A PRENDRE D'AUTRES
ENGAGEMENTS TOUCHANT LA CONSTRUCTION DU CENTRE REGENERATEUR.
VEUILLEZ NOUS INDIQUER A LA PREMIERE OCCASION SI VOTRE GOUVERNE-
MENT FAVORISE CE PROJET DE TRANSACTION OU S'IL S'Y OPPOSE.

G.F.G. HUGHES
DIRECTEUR
DIRECTION DE LEVALUATION
AEIL

AFINTER QBC

FIRE

3h.30



MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

DE: Armand Beaupré

NOTE DE SERVICE

À: Monsieur Paul Déry
Conseiller spécial

SUJET: Projet d'acquisition par Tricil Waste Management Ltd
de Lasalle Oil Carriers Inc.

J'ai pris connaissance de la réponse donnée par Tricil et nos conditions concernant ladite transaction.

La réponse donnée satisfait les objectifs de la D.G.I. et de ce fait nous ne posons aucune autre condition à notre accord sur la transaction.

Bien à vous,

Armand Beaupré

Direction de l'industrie chimique,
des matériaux et de la construction

Québec, le 29 août 1975.

/fr



INDCOM QBC
LE 28 AOUT 1975

DOSSIER: 35/720-971-12

TELEX NO. 0188

M. PAUL DERY
DIRECTEUR
BUREAU D'EXAMEN DE L'INVESTISSEMENT ETRANGER
MINISTRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE
710 PLACE D'YOUVILLE QUEBEC

OBJET: PROJET D'ACQUISITION PAR TRICIL WASTE MANAGEMENT
LIMITED DE LASALLE OIL CARRIERS INC.

AYANT POURSUIVI LES NEGOCIATIONS AVEC LE REQUERANT NOUS AVONS
OBTENU LES ENGAGEMENTS CI-APRES:

- (1) CONSTRUIRE DANS LA REGION DE MONTREAL DICI LE 31
DECEMBRE 1979 UN CENTRE DE RECUPERATION DES HUILES
USEES OU ACQUERIR L'INTERET DOMINANT D'UNE TELLE
ENTREPRISE. CE CENTRE SERAIT FONDE SUR L'EMPLOI
D'UNE NOUVELLE TECHNOLOGIE COMPORTE DES RISQUES
FINANCIERS RELATIVEMENT ELEVES. D'APRES NOS CRITERES
INTERNES L'ACCEPTATION DU PROJET APPELLERAIT DONC
UN TAUX D'AUTOFINANCEMENT ESCOMPTE DE 25 POUR CENT.
- (2) AU CAS OU LE PROJET NE POURRAIT ETRE MIS A EXECUTION
EN RAISON DE SON INCAPACITE DE REpondre A NOS CRITERES
FINANCIERS NOUS NOUS ENGAGERIONS A OFFRIR TOUTE HUILE
USEE EXCEDENTAIRE EVENTUELLEMENT CONTROLEE PAR NOUS
AUX REGENERATEURS EXISTANTS D'HUILES USEES A DES PRIX
FONDES SUR LA VALEUR MARCHANDE QUI SERA ALORS JUGEE
EQUITABLE.

LE REQUERANT NE NOUS SEMBLE PAS DISPOSE A PRENDRE D'AUTRES
ENGAGEMENTS TOUCHANT LA CONSTRUCTION DU CENTRE REGENERATEUR.
VEUILLEZ NOUS INDICER A LA PREMIERE OCCASION SI VOTRE GOUVERNE-
MENT FAVORISE CE PROJET DE TRANSACTION OU S'IL S'Y OPPOSE.

G.F.G. HUGHES
DIRECTEUR
DIRECTION DE LEVALUATION
AEIL

AFINTER QBC

FIRE

3h.30

AFINTER QBC

INDCOM QBC

QO-1563 1.8.75

M. GORSE HOWARTH, SOUS-COMMISSAIRE
AGENCE D EXAMEN DE L INVESTISSEMENT ETRANGER
NORTH TOWER JOURNAL BUILDING
300 SLATER STREET, OTTAWA

DE M. PAUL DERY INDCOM QBC

SUJET: PROJET D ACQUISITION DE LASALLE OIL CARRIERS INC.
PAR TRICIL WASTE MANAGEMENT LTD.
35/720-971-12 - RE: VOTRE LETTRE DU 28 JUILLET 1975

NOUS COMPRENONS QU IL PEUT ETRE DIFFICILE POUR LE REQUERANT DE S ENGAGER FORMELLEMENT A CONSTRUIRE INCESSAMMENT UNE USINE DE RAFFINAGE D HUILES USEES AU QUEBEC. CEPENDANT, D AUTRES PROJETS DE CETTE NATURE SONT CONSIDERES PAR NOTRE GOUVERNEMENT. A CAUSE DE L IMPORTANCE DES APPROVISIONNEMENTS D HUILES USEES DANS LESQUELS LE REQUERANT FERAIT UNE PERCEE MAJEURE PAR L ACHAT DE LASALLE, TOUT AUTRE PROJET DE CETTE NATURE DEVIENDRAIT PRATIQUEMENT IRRREALISABLE. DONC, IL EST IMPERATIF QUELE REQUERANT NOUS OFFRE LES MEILLEURES GARANTIES PAR RAPPORT AUX AUTRES PROJETS.

EN CONSEQUENCE NOUS POURRONS NOUS MONTRER FAVORABLE A CETTE TRANSACTION A LA CONDITION SUIVANTE: LE REQUERANT S ENGAGE FORMELLEMENT A OPERER AU QUEBEC D ICI LA FIN DE 1979 UNE USINE DE RAFFINAGE D HUILES USEES D UNE CAPACITE ANNUELLE DE L ORDRE DE 5,000,000 DE GALLONS.

PAR AILLEURS SI CETTE CONDITION NE PEUT ETRE REMPLIE DANS LE DELAI FIXE, LE REQUERANT DEVRA ETRE DISPOSE A VENDRE, A UN PRIX ETABLI OU CONVENU ENTRE LE PROPRIETAIRE, LE NOUVEL ACQUEREUR ET UNE SOCIETE D EVALUATEURS RECONNUS, LA COMPAGNIE LA SALLE OIL CARRIERS INC., I.E. LES ACTIONS LES ACTIFS ET L ACHALANDAGE, A TOUT AUTRE ACHETEUR ACCEPTE PAR LE GOUVERNEMENT DU QUEBEC QUI SERAIT DISPOSE A REALISER UN PROJET DE RAFFINAGE D HUILES USEES AU QUEBEC. CE DERNIER ENGAGEMENT S ETENDRA SUR UNE PERIODE DE CINQ ANS A SAVOIR DE 1979 A 1984. IL EST ENTENDU QUE PENDANT TOUTE CETTE PERIODE LE REQUERANT DEVRA CONTINUER D OPERER L ENTREPRISE LA SALLE OIL CARRIERS INC. EN BON PERE DE FAMILLE.

CETTE CONDITION DEVRA ETRE DENONCEE ET ACCEPTEE PAR TOUT AUTRE ACQUEREUR DE LA SALLE OIL CARRIERS INC.

FIN

3 h. 55



DE: Alain de Condé **NOTE DE SERVICE**

À: Monsieur Paul Brissette

SUJET: Acquisition de LaSalle Oil Carriers par Tricil

L'achat de LaSalle Oil Carriers par Tricil élimine la possibilité de monter tout autre projet de raffinage d'huiles usées au Québec à cause de l'approvisionnement en huiles usées; le marché actuel ne laisse pas place à la création d'autres compagnies à gros volume de ramassage tel LaSalle.

Tricil semble offrir un bon potentiel de réalisation du projet, mais nous croyons indispensable au cas où Tricil ne finalise pas son usine industrielle de raffinage d'huiles usées, de nous réserver la possibilité de pouvoir trouver une autre compagnie, qui elle réalisera l'usine envisagée.

De plus, la position adoptée pour le Québec dans cette transaction exprime de façon non équivoque une volonté de voir se réaliser l'implantation de la raffinerie d'huiles usées tout en "poussant dans le dos" de Tricil.



Alain de Condé

ADC/ij

Québec, le 1er août 1975

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Expéditeur: Paul Déry
conseiller spécial du sous-
ministre, M. John H. Dinsmore
Service:

Date: 1er août 1975.

No de téléphone: 3-5068

Signature:



Destinataire: M. Gorse Howarth, sous-com-
missaire,
Agence d'Examen de l'inves-
tissement étranger
Code: North Tower Journal Building
300 Slater Street,
Adresse: Ottawa.

MESSAGE

SUJET: Projet d'acquisition de LaSalle Oil Carriers Inc. par
Tricil Waste Management Ltd.
35/720-971-12 - RE: votre lettre du 28 juillet 1975.

SOYEZ CONCIS

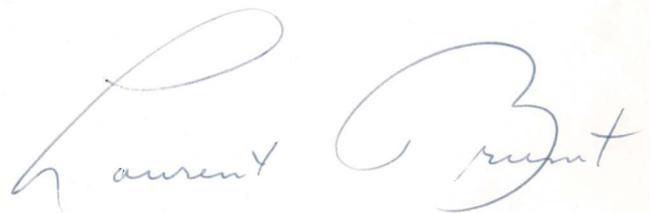
SUJET: Projet d'acquisition de LaSalle Oil Carriers Inc.
par Tricil Waste Management Ltd.
35/720/971-12

Nous comprenons qu'il peut être difficile pour le requérant de s'engager formellement à construire incessamment une usine de raffinage d'huiles usées au Québec. Cependant, d'autres projets de cette nature sont considérés par notre gouvernement. A cause de l'importance des approvisionnements d'huiles usées dans lesquels le requérant ferait une percée majeure par l'achat de LaSalle, tout autre projet de cette nature deviendrait pratiquement irréalisable. Donc, il est impératif que le requérant nous offre les meilleures garanties par rapport aux autres projets.

En conséquence, nous pourrions nous montrer favorable à cette transaction à la condition suivante: Le requérant s'engage formellement à opérer au Québec d'ici la fin de 1979 une usine de raffinage d'huiles usées d'une capacité annuelle de l'ordre de 5,000,000 de gallons.

Par ailleurs, si cette condition ne peut être remplie dans le délai fixé, le requérant devra être disposé à vendre, à un prix établi ou convenu entre le propriétaire, le nouvel acquéreur et une société d'évaluateurs reconnus, la compagnie La Salle Oil Carriers Inc., i.e. les actions, les actifs et l'achalandage, à tout autre acheteur accepté par le gouvernement du Québec qui serait disposé à réaliser un projet de raffinage d'huiles usées au Québec. Ce dernier engagement s'étendra sur une période de cinq ans à savoir de 1979 à 1984. Il est entendu que pendant toute cette période, le requérant devra continuer d'opérer l'entreprise La Salle Oil Carriers Inc. en bon père de famille.

Cette condition devra être dénoncée et acceptée par tout autre acquéreur de La Salle Oil Carriers Inc.



le 31 juillet 1975.

LAURENT BRUNET



CONFIDENTIEL

Notre référence: 35/720-971-12

le 28 juillet 1975

LIVRAISON SPECIALE
COURRIER RECOMMANDE

Monsieur John H. Dinsmore
Sous-ministre
Ministère de l'Industrie
et du Commerce
710, Place d'Youville
Québec (Québec)



Cher monsieur Dinsmore,

Objet: Loi sur l'examen de l'investissement étranger:
Projet d'acquisition du contrôle de LaSalle Oil
Carriers Inc. par Tricil Waste Management Ltd.

A titre de renseignement et pour votre gouverne, je vous envoie copie du plus récent exposé des engagements relatifs au cas indiqué en rubrique tel que soumis par le requérant.

Auriez-vous l'obligeance de me faire savoir le plus tôt possible si cet apport change de quelque façon l'opinion qu'a exprimé votre Ministère dans son message QO-1535 du 17 juillet 1975.

En vous remerciant de votre collaboration soutenue, je vous prie de croire en mes sentiments les plus distingués.

Le Sous-commissaire,

Gorse Howarth

pièce-jointe

Ottawa, Canada
K1A 0H5

000856



A. / A. Tricil Waste Management Limited
701 Evans Ave., Suite 410
Etobicoke, Ontario
M9C 1A3
416-621-9752

JUL 15 10 28 AM '75

FILE DOSSIER	35/120-971-12
ENCL.	P. JOINTE
DIR. TO	À / POUR
INDEXED BY	RÉPERTORIÉ PAR <i>MMJ #8</i>
MAIN FILE CHARGED TO	Dossier Principal Prêté À

July 14, 1975.

Foreign Investment Review Agency,
Assessment Branch,
300 Slater Street,
Ottawa, Ontario.
K1A 0H5.

Attention: Mr. J. T. Brett

Re: LASALLE OIL CARRIERS
ACQUISITION

Dear Tom:

I understand from your discussion with Guy Redwood on Friday, that you require more specific undertakings in connection with the acquisition of LaSalle Oil Carriers Inc.; particularly with respect to the lubricating oil "re-refining" plant and what we will be doing with waste oils until this plant is in operation. The purpose of this letter is to clarify our undertakings on these points and to supply additional information about our other undertakings.

1) Re-refining Plant

Tricil will build a lubricating oil re-refining plant on the LaSalle property as soon as the process which Tricil has been developing over the last year is reasonably viable. The viability of this process is dependent on the spread between the market price obtainable for re-refined oils and the total cost to Tricil for delivering waste oils to the plant. The current indications are that this spread is now very close to being sufficient to justify the plant and that, based on present trends in lubricating oil prices, it will

..... 2





certainly be sufficient in 1976 or 1977 at the latest.

Meanwhile, Tricil is continuing to carry out developmental work with respect to its process in order to ensure that it is the best and most efficient process available. This will facilitate the entry into similar business activities in the United States which are part of the corporate long-term plan of Tricil.

Until this plant is in operation, Tricil will, starting immediately, phase out the use of waste oils for dust suppression on roads, in favour of cleaning up these oils for use as a fuel supplement. This will involve filtering out impurities and dehydrating. The remaining sludge will be thermally decomposed in accordance with environmentally approved procedures.

2) Employment

As already stated, it is probable that about fifteen (15) additional employees will be hired before the end of 1976. Tricil is planning to develop an integrated waste management business in the Province of Quebec which will involve the implementation of a number of processes for recovering energy and materials from both liquid and solid wastes. LaSalle will become the very important transportation element of this growing activity and a conservative estimate would indicate at least five additional employees will be required for each year following 1976. Some of these employees will have technological training. In addition, all present employees will be trained in the safe handling of wastes.

3) Productivity

Tricil will introduce a sophisticated management information system and vehicle control and maintenance systems which are expected to have a significant beneficial effect on the productivity of LaSalle. These systems have been developed within Tricil specifically for the operation of vehicles collecting solid and liquid wastes. This



collection activity constitutes a major cost element within a waste disposal and treatment system and therefore it is essential that productivity is kept as high as possible.

4) Exports

By agreement between its parent companies (Trimac and CIL), Tricil's corporate objectives include developing a large scale waste management business in the United States. Entry into the United States will be done as soon as the various processes for recovering values from wastes have been perfected. As far as liquid wastes are concerned, this development work is partly being done at Tricil's operation in Sarnia and other innovative processes (including oil re-refining) will be done on the LaSalle site which has some advantages over the Sarnia site, being close to a major metropolitan area and having good services. As far as processes for recovering energy from solid wastes, an experimental plant will be built later this year at Tricil's Kingston operation. This plant, which will be built with CIL's assistance, will gasify residential garbage into a combustible gas which is saleable to industry.

It is anticipated that Tricil will be in a position to start establishing operations in the United States by 1977. Tricil has already come to the attention of the Environmental Protection Agency in the United States and is currently being requested to bid on a major contract for disposing of liquid waste lagoons in Indianapolis. Only two companies (Tricil and one U. S. company) are considered qualified to bid.

5) Technology

With the recovery of values from liquid wastes now becoming a reality, the analysis and separation of various waste streams becomes vitally important. Up until now, LaSalle does not have the technical ability to analyze the various wastes.

Tricil will install analytical equipment, which will enable each load of incoming waste to be analyzed in detail. Many wastes contain very complex chemical impurities which require sophis-



licated equipment to detect. These trace elements can cause major problems either because of their high toxicity or explosive nature, or because they prevent their use as a feedstock in a recovery process. For the more difficult to analyze materials, the highly sophisticated analytical equipment at CIL's Central Research Department in McMasterville, Quebec, will be available.

6) Competition

The major competition in Canada and the United States will come from the relatively new waste management conglomerates in the United States. The three largest are Browning-Ferris Industries Inc., Waste Management Inc., and SCA Inc. It is known that all three of these companies are trying to develop the same total capability as Tricil, with respect to the recovery of values from liquid and solid wastes. However, it is confidentially felt that Tricil can and will outstrip those U. S. companies, particularly with respect to technology, as a result of its current activities as well as those planned activities at the LaSalle site.

I trust that this information provides the necessary clarification of our undertakings, and that we may be informed at your early convenience of the disposition of our request for approval to proceed with this acquisition.

Sincerely yours,
TRICIL WASTE MANAGEMENT LIMITED,

A handwritten signature in cursive script that reads "D. K. Jackson".

D. K. Jackson,
President.

/wb

AFINTER QBC

INDCOM QBC
00-1535 17.7.75

RICHARD MURRAY TLX 053-4450

SUJET PRISE DE CONTROLE EVENTUELLE DE LASALLE OIL
CARRIERS INC. PAR TRICIL WASTE MANAGEMENT
RE: 35/720-971-12

SUITE A NOTRE EVALUATION DE CETTE TRANSACTION EN
COLLABORATION AVEC LE MINISTERE DE L ENVIRONNEMENT
DU QUEBEC, LE GOUVERNEMENT DU QUEBEC EST FAVORABLE
A CELLE-CI A LA CONDITION QUE TRICIL WASTE
MANAGEMENT LTD. S ENGAGE FORMELLEMENT A CONSTRUIRE
UNE USINE DE RECYCLAGE D HUILES USEES AU QUEBEC.
CETTE TRANSACTION NOUS APPARAIT JUSTIFIABLE ET
NECESSAIRE A LA REALISATION DU PROJET D UNE USINE
DE RE-RAFFINAGE.

LE MINISTRE DE L INDUSTRIE ET DU COMMERCE

GUY SAINT PIERRE

INDCOM QBC

FIN

~~14/34~~
14/34

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Expéditeur: M. Guy Saint-Pierre
Ministre

Service:

Date: 17 juillet 1975.

No de téléphone: 3-5086

Signature:



Destinataire: M. Richard Murray, commissaire
Agence d'Examen de l'Investisse
ment étranger

Code: North Tower Journal Building
300 Slater Street,
Ottawa.

Adresse: CODE: TELEX 053-4450

MESSAGE

SUJET: Prise de contrôle éventuelle de LaSalle Oil Carriers Inc.
par Tricil Waste Management -
RE: 35/720-971-12

Suite à notre évaluation de cette transaction en collaboration avec le ministère de l'Environnement du Québec, le gouvernement du Québec est favorable à celle-ci à la condition que Tricil Waste Management Ltd. s'engage formellement à construire une usine de recyclage d'huiles usées au Québec. Cette transaction nous apparaît justifiable et nécessaire à la réalisation du projet d'une usine de ré-affinage.

Le Ministre de l'Industrie & du Commerce

Guy Saint-Pierre

SOYEZ CONCIS



DE: Alain de Condé

NOTE DE SERVICE

À: Monsieur Armand Beaupré

SUJET: Acquisition de LaSalle Oil Carriers par
Tricil Waste Management

Cette acquisition touchant à la fois la collecte, l'élimination ou l'utilisation des huiles usées et le re-raffinage des huiles usées pour fabriquer des huiles lubrifiantes régénérées, nous avons réuni les parties intéressées à ce secteur industriel dans le cadre d'une réunion informelle, à savoir:

- secteur chimie
- secteur anti-pollution
- direction déchets industriels des Services de protection de l'environnement

Ceci nous a permis de faire l'évaluation de l'impact de cette acquisition sur le secteur du ramassage des déchets industriels, des industries utilisatrices de ces déchets et du secteur des huiles lubrifiantes régénérées compte tenu de l'évolution future du problème de l'élimination des déchets industriels.

Le rapport de monsieur Bertin Tremblay appuyé par une lettre de monsieur Jean-Yves Saucier des Services de protection de l'environnement résume le consensus des parties impliquées en recommandant la transaction envisagée à condition que Tricil pose des gestes concrets au Québec pour le re-raffinage des huiles usées.



Alain de Condé

ADC/ij

cc: MM. Bertin Tremblay
Jean-Yves Saucier

Québec, le 9 juillet 1975

INVESTISSEMENTS ETRANGE

Prise de contrôle de LaSalle Oil Carriers
Inc. par Tricil Waste Management Ltd.

RESUME DES RECOMMANDATIONS

Commentaires du ministère de l'Environnement

D'après les services de protection de l'Environnement de ce ministère, cette transaction ne va pas à l'encontre de la politique suivie par ce dernier. Au contraire, elle leur permettrait d'avoir le contrôle sur une compagnie intégrée c'est-à-dire une compagnie qui possède toutes les facilités pour éliminer les déchets liquides sans contaminer notre environnement. Ceci serait un bon pas dans la bonne direction pour ce ministère qui ne parvient pas actuellement à contrôler principalement le trafic de l'huile usée.

Commentaires de la Direction générale de l'Industrie

Les secteurs chimie et anti-pollution de cette direction concluent que l'acquisition de La Salle Oil Carriers Inc. par Tricil Waste Management Ltd. est justifiable et nécessaire à la réalisation du projet d'une usine de ré-raffinage. Ils recommandent donc que la transaction soit autorisée conditionnellement à la réalisation immédiate du projet Tricil pour la construction de sa mini-raffinerie au Québec.

Recommandation du groupe de travail

Suite à l'évaluation que nous avons faite sur cette transaction, il nous apparaît que celle-ci apporte beaucoup à notre économie et aux problèmes de l'environnement. La situation nous impose d'accepter de perdre un "leader" dans son secteur afin d'éviter principalement d'acculer à la faillite un bon nombre de petites entreprises autochtones. De plus, comme l'un des deux actionnaires de Tricil est exclusivement canadien, cette transaction assurera tout de même une certaine présence canadienne au niveau du recyclage soit dans un secteur où depuis quelques années, la majorité des entreprises sont passées aux mains des sociétés américaines. Je recommande que notre gouvernement se montre favorable à la transaction à la condition que Tricil Waste Management Ltd. s'engage formellement à construire une usine de recyclage d'huiles usées au Québec.

COMMENTAIRES DU SOUS-MINISTRE

RECOMMANDATION: CONFIRMEE INFIRMEE

REMARQUES:

le 17.07.75

gibey 15-7-75

DECISION DU MINISTRE: ACCEPTATION REFUS

NE S'OPPOSE PAS

REMARQUES:

[Signature]
[Signature]

PRISE DE CONTROLE EVENTUELLE DE LASALLE OIL CARRIERS INC. PAR TRICIL WASTE MANAGEMENT LTD.

1. PARTIES EN CAUSE

1.1 Partie venderesse

1.1.1 La Salle Oil Carriers Inc.

	<u>1974</u>	<u>1973</u>
Revenus	863,854	666,901
Bénéfice net	57,185	33,412
Avoir des actionnaires	338,290	281,105
Actifs	691,672	574,508

Nombre d'employés: 20 à 25

Sphère d'activité: collecte de déchets liquides provenant d'établissements industriels et commerciaux.

1.2

PARTIE REQUERANTE

1.2.1 Tricil Waste Management Limited (Toronto)

	<u>1974</u> (12 mois)	<u>1973</u> (12 mois)
Revenu	10,090,908	4,237,614
Bénéfice net	149,483	(172,307)
Avoir des actionnaires	2,637,912	2,488,429
Actifs	9,790,230	8,160,209

Sphère d'activité: collecte et traitement des déchets liquides. Tricil possède des usines de traitement à Sarnia, Toronto et Montréal. Tricil fait la collecte dans 10 villes canadiennes et une ville américaine.

Tricil Waste Management Ltd. est contrôlée à 50% par Trimac Ltd. (contrôle canadien) et à 50% par C.I.L. (contrôle anglais)

1.2.2 Trimac Limited (Alberta)

	<u>1974</u> (\$000)	<u>1973</u> (\$000)
Revenu	58,027	42,818
Bénéfice net	979	1,492
Avoir des actionnaires	13,511	11,780
Actifs	55,178	42,196

Sphère d'activité: service de transport, distribution, équipement et systèmes connexes.

1.2.3 Canadian Industries Limited (C.I.L.)

	<u>1974</u> (\$000)	<u>1973</u> (\$000)
Revenu	517,586	383,289
Bénéfice net	34,842	15,952
Avoir des actionnaires	176,059	152,634
Actifs	361,204	301,467

Sphère d'activité: manufacturier de produits chimiques et de produits connexes.

Canadian Industries Limited est contrôlée à 73.4% par Imperial Chemical Industries of Canada.

1.2.3.1 Imperial Chemical Industries of Canada Ltd.

I.C.I. of Canada Ltd. est contrôlée à 100% par

1.2.3.2 Imperial Chemical Industries Ltd. (Royaume-Uni)

2. MODALITES DE LA TRANSACTION

Approximativement \$485,000. pour l'achat des actifs à l'exception d'un terrain, d'un édifice à bureau et de l'atelier de réparation que le requérant louera du vendeur. Toutefois, le requérant obtient une option d'achat sur ces derniers actifs qui sont évalués à \$250,000.

3. EVOLUTION DE CE SECTEUR INDUSTRIEL

Au Québec, il faut disposer de 28,000,000 gallons d'huile usée. Une centaine de petits entrepreneurs évoluent dans ce secteur de la collection des huiles usées. Ils revendent surtout cette huile aux municipalités qui l'utilisent comme abat-poussière. Les fins utiles de ces huiles sont les suivantes:

- ré-raffinage	1,000,000 gallons
- combustible	3,000,000 "
- abat-poussière	6,000,000 "
- lubrification	<u>négligeable</u>
Total	10,000,000 gallons

Malheureusement, on soupçonne que plus de la moitié de ces huiles soit acheminée illégalement vers les dépotoirs, les égouts, les cours d'eau, etc. Le ministère de l'Environnement ne parvient pas à contrôler ce trafic de l'huile usée. Il supporte donc toute action qui permettra de mettre de l'ordre dans cette industrie et assurera le recyclage de l'huile usée. Le projet d'une usine de recyclage des huiles usées d'une capacité annuelle de 5,000,000 de tonnes proposé par Tricil serait un bon pas dans la bonne direction.

4. EFFETS DE CETTE TRANSACTION SUR NOTRE ECONOMIE

4.1 AVANTAGES

4.1.1 Nouveaux investissements

L'assurance d'un approvisionnement important permettra au requérant de construire une usine de recyclage des huiles usées dans la région de Montréal. La Salle Oil Carriers Inc. ramasse approximativement 3,000,000 de gallons par année. Il semble que dans une première étape, il faudra investir \$1,000,000. pour une usine d'une capacité de 5,000,000 de gallons par année. Dans des étapes ultérieures, on pourrait investir \$1,500,000. de plus pour agrandir l'usine.

L'assurance d'un approvisionnement important semble crucial pour la réalisation d'un tel projet. Il semble que l'on ne puisse pas arriver tout à fait au même objectif en signant des contrats d'approvisionnement à long terme. Un certain chaos semble exister dans l'industrie et la grande majorité des membres semblent manquer d'une certaine éthique professionnelle. C'est seulement en possédant un réseau de collection important que le requérant semble pouvoir être assuré d'un minimum d'approvisionnement par année.

Le projet de Tricil présente des risques aux niveaux suivants:

- 1- Nouvelle technologie utilisée par le requérant qui présente toutefois l'avantage de ne pas rejeter des rebuts contenant de l'acide.
- 2- L'approvisionnement en huiles usées.
- 3- La vente du produit fini.

En achetant un gros collecteur d'huiles usées, le requérant réduit un des risques de son projet.

4.1.2 Emploi

L'emploi devrait passer de 25 à 40 d'ici la fin de 1976. Parmi les nouveaux employés, au moins cinq (5) d'entre eux auront des qualifications de professionnel.

4.1.3 Bénéfices marginaux

Présentement, les employés de La Salle Oil Carriers Inc. ne bénéficient pas d'un programme de bénéfices marginaux. Dorénavant, ceux-ci pourront bénéficier du programme de bénéfices marginaux du requérant.

4.1.4 Langue de travail

Le français sera la langue de travail et tous les employés devront avoir une connaissance suffisante du français.

4.1.5 Lutte contre la pollution

L'usine de recyclage permettra de disposer de cinq des vingt-cinq millions de gallons d'huiles usées. A date, une partie des huiles collectées par LaSalle était revendue pour utilisation comme abat-poussière. Dorénavant, de petits collecteurs pourront satisfaire cette demande jusqu'à maintenant satisfaite par La Salle. Pouvant trouver une demande pour ces huiles, ils ne seront plus tentés de s'en débarrasser d'une façon illicite. La pollution de notre environnement sera d'autant réduite.

4.1.6 Raffermissement du prix des huiles usées

A cause de l'accroissement du prix du pétrole et à cause de la tendance à recycler les huiles usées, le prix de ces huiles a tendance à monter. Dans le passé, il semble que les stations-services payaient pour se débarrasser des huiles usées. Il semble que maintenant, elles reçoivent une somme minimale. L'érection d'une usine de recyclage permettra aux vendeurs et aux collecteurs d'huiles usées d'obtenir un meilleur prix.

4.1.7 Importations

En recyclant les huiles usées, nos importations de pétrole diminueront d'autant et ce sera un tout petit pas vers une situation d'auto-suffisance.

4.1.8 Assurance d'une certaine présence canadienne dans ce secteur

Il semble que depuis quelques années, une dizaine de compagnies de collection canadiennes sont passées aux mains de sociétés américaines qui font du recyclage. Comme l'un des deux actionnaires de Tricil est exclusivement canadien, la transaction assurera une certaine présence canadienne au niveau du recyclage.

4.1.9 Perturbation dans l'industrie de la collection des huiles usées.

Même si l'on refusait systématiquement de telles acquisitions au requérant, il est possible qu'il implanterait tout de même une telle usine et qu'il étendrait davantage son propre système de collection des huiles usées. Comme le requérant doit s'assurer de 5 millions de gallons par année, ceci ne se ferait pas sans acculer à la faillite un bon nombre de petites entreprises autochtones. Cette acquisition limitera de tels effets possibles sur nos petites entreprises du secteur.

4.2 INCONVENIENTS

4.2.1 Perte d'un "leader" dans le secteur de la collection d'huiles usées.

La Salle Oil Carriers Inc. est une des plus importantes entreprises québécoises (sinon la plus importante) de collection d'huiles usées. Malheureusement, celle-ci n'a pas la technologie pour continuer à évoluer aussi avantageusement dans ce secteur où des normes gouvernementales de plus en plus contraignantes et l'accroissement du prix du pétrole vont faire en sorte que le recyclage va devenir nécessaire pour assurer le développement de l'entreprise.

4.2.2 Participation active du gouvernement québécois dans ce secteur

Notre gouvernement a peut être contemplé de participer activement à ce secteur. En 1973, à la demande du ministre du M.I.C., le C.R.I.Q. a examiné la question et on a alors conclu qu'un tel projet ne serait pas rentable. Depuis l'accroissement dramatique du prix du pétrole, un autre projet a été étudié: Projet Forsythe Lubrification Associates. Il semble que ce projet ne se concrétisera pas pour les raisons suivantes:

- Forsythe insiste pour qu'une législation très contraignante sur l'utilisation des huiles usées soit passée par notre gouvernement avant de s'implanter au Québec.
- Forsythe semble être en difficultés financières.
- La technologie de Forsythe est une technologie éprouvée, mais elle présente entre autres le défaut de produire des déchets contenant de l'acide qui pollue l'environnement (le procédé de Tricil n'a pas cet inconvénient).

Compte-tenu de la quantité d'huiles usées que l'on peut collecter au Québec, les projets de Tricil ne permettraient probablement plus la réalisation d'un projet de notre gouvernement dans ce secteur à moins de défendre par législation l'utilisation d'huiles usées comme abat-poussière.

5. COMMENTAIRES

Cette transaction peut apporter beaucoup à notre économie et à notre environnement. D'autre part, il nous faut accepter de perdre un "leader" dans son secteur. Il nous apparaît que la situation nous impose de faire ce sacrifice.

6. RECOMMANDATION

En conséquence, nous recommandons que notre gouvernement se montre favorable à la transaction à la condition que Tricil Waste Management Ltd. s'engage formellement à construire une usine de recyclage d'huiles usées au Québec.

A handwritten signature in cursive script, reading "Laurent Brunet". The signature is written in dark ink and is positioned to the right of the text.

le 14 juillet 1975

LAURENT BRUNET

MEMOIRE

ACQUISITION DE LA SALLE OIL CARRIERS INC.
PAR TRICIL WASTE MANAGEMENT LTD.

1- ETAT DE LA QUESTION DES HUILES USEES

a) Marché et législation

Au Québec, M. D. Skinner, d'Environnement Canada, a estimé à quelque 28,000,000 gallons la quantité d'huile usée dont il faut disposer. Une partie de cette huile est acheminée vers Montréal où elle est utilisée aux fins suivantes:

a) Re-raffinage	:	1,000,000 gallons
b) Combustible	:	3,000,000 "
c) Abat-poussière	:	6,000,000 "
d) Lubrification	:	<u>négligeable</u>
TOTAL	:	10,000,000 gallons

C'est donc dire que plusieurs milliers de gallons sont acheminés illégalement vers les dépotoirs, les égouts, les cours d'eau, etc. A l'époque où l'on parle de crise d'énergie et de conservation des ressources, où l'on vante les mérites du recyclage et où l'on souhaite en arriver à une certaine auto-suffisance, le re-raffinage de l'huile usée présente sans contredit une alternative des plus valables. Le recyclage de l'huile pour fins de lubrification rejoint également les politiques de gestion des rejets liquides qui sont en élaboration aux Services de Protection de l'Environnement (S.P.E.).

La loi de la qualité de l'environnement (chap. 49, sect. 7) confère aux S.P.E. toute juridiction en matière de disposition et le recyclage des rebuts. Nous avons donc consulté les responsables de cette question afin d'étudier les implications de l'acquisition de La Salle Oil Carriers Inc. (L.S.O.C.) par TRICIL. Nous retrouvons en annexe un document des S.P.E. confirmant que rien dans cette transaction ne semble venir en conflit avec leurs orientations, face à la gestion et à la disposition des huiles usées, conformément aux opinions émises par M. J.Y. Saucier lors d'une rencontre avec MM. Alain de Condé et Bertin Tremblay.

Présentement, le commerce de l'huile usée constitue un secteur plutôt mal structuré, étant pratiqué par une centaine de petits entrepreneurs dispersés à travers le Québec, possédant un équipement assez limité, et n'étant en général intéressés qu'à revendre l'huile comme abat-poussière aux municipalités, au gouvernement provincial et à diverses compagnies lorsque ce n'est pas pour en disposer illégalement. Il est donc difficile pour les S.P.E. de contrôler le trafic de l'huile.

b) Technologie de re-raffinage

L'huile usée recueillie par L.S.O.C. serait re-raffinée dans une usine bientôt construite par TRICIL. Déjà les plans préparés par SNC sont terminés, selon une technologie nouvelle mise au point aux laboratoires de C.I.L. qui utiliserait aussi les résultats d'une recherche commanditée par C.I.L. au B.C. Research Council.

Contrairement au procédé conventionnel acide-argile, le nouveau procédé opère sans acide et évite les emuis créés par la disposition des boues.

L'investissement total nécessaire à l'implantation de la mini-raffinerie s'élèverait à \$2.5 millions et se ferait en trois étapes. L'investissement initial pour une usine d'une capacité de 5,000,000 gal/an serait d'environ \$1 million.

Le produit serait écoulé sous forme d'huile pour lubrification industrielle, par une société avec laquelle C.I.L. a conclu des ententes exclusives.

2- POLITIQUES ET OBJECTIFS

Le nouveau règlement concernant la gestion des déchets liquides qui sera bientôt mis en vigueur, vise à mettre de l'ordre dans la situation confuse où se trouve la disposition des huiles usées. Le regroupement des entreprises de ramassage contribuerait sûrement à assainir ce commerce. Le développement de firmes sérieuses compétentes et avec des ressources adéquates à leur disposition pourrait servir cette industrie en favorisant le regroupement des petites compagnies, autour d'un nombre plus restreints de leaders.

Voir la liste des entreprises ayant obtenu un permis des S.P.E. pour effectuer le transport, l'entreposage et la disposition des huiles, en annexe.

Compte tenu des objectifs de développement de l'industrie de recyclage et de l'industrie de produits chimiques, la politique du M.I.C. se doit de privilégier les projets de re-raffinage. Le fait de supporter cette alternative rejoint sans doute les objectifs poursuivis par les autres ministères et organismes préoccupés par les questions de protection du milieu et de conservation des ressources.

3- INTEGRATION DANS LE PLAN C.I.L.

La cueillette de l'huile usée est un chaînon très important dans le processus du recyclage. En effet, pour la firme qui se lance dans le re-raffinage, un approvisionnement continu, fiable et au meilleur prix possible constitue un élément vital pour une exploitation viable. Et c'est pourquoi TRICIL a opté pour l'intégration d'un service de ramassage de l'huile usée. En faisant l'acquisition d'une entreprise existante, les répercussions de la venue de C.I.L. dans ce domaine seront probablement moindres que si elle décidait de mettre sur pied son propre système, surtout qu'elle se propose d'observer strictement les règles du jeu.

L'acquisition de L.S.O.C. par TRICIL permettra d'assurer l'alimentation de l'usine de re-raffinage en matière première.

L.S.O.C., un des pionniers dans la cueillette des huiles usées, détient 25% du volume dans la région de Montréal avec environ 3,000,000 gal/an. Le reste est transporté par quelques autres entrepreneurs, comme Daoust Pétroleum, So Direct, Central Vacuum Services, Northern Oil, etc. Cette dernière compagnie possède également une mini-raffinerie où elle traite plus de 1/2 million gal/an. L'huile recyclée provient à 50% des firmes CN et CP qui y font régénérer leurs huiles usées. La venue de TRICIL ne devrait pas modifier de façon appréciable les quantités manipulées par les différentes entreprises opérant dans chacune leur région bien définie. TRICIL veut plutôt couvrir les villes où le service n'est pas encore établi. Elle l'a déjà fait en créant des centres d'entreposage à Québec et à Chicoutimi. Cette stratégie, tout en contribuant à assainir le milieu, assurera un volume suffisant à TRICIL pour alimenter son usine qui serait vraisemblablement érigée à Ville La Salle.

Les utilisations concurrentielles et plus particulièrement comme source d'énergie dans les cimenteries et les serres de même que comme abat-poussière étant tolérées par les S.P.E., (et même encouragées dans le cas des cimenteries) TRICIL devra nécessairement continuer d'étendre et d'améliorer son réseau pour arriver à atteindre les 5 millions de gallons et faire face à la compétition.

4- TRICIL WASTE MANAGEMENT

a) Management

L'association de C.I.L., dont on connaît les ressources humaines, avec la compagnie TRIMAC qui a déjà acquis une compétence certaine dans le domaine du transport des déchets a donné naissance à un groupe d'administrateurs dont la valeur ne fait aucun doute. TRICIL est déjà active dans la cueillette des rebuts municipaux et des déchets industriels liquides.

A Sarnia, TRICIL fait depuis quelques temps le recyclage et la disposition des rejets liquides. Elle possède et exploite des usines pour l'incinération des déchets liquides combustibles à Ville Mercier et à Mississauga. Le plan de développement de TRICIL prévoit un centre complet de disposition de déchets liquides pour la régénération et le recyclage des solvants et autres liquides sur le site de Mercier. L.S.O.C. fait déjà le transport de ces produits, ce qui s'intègre parfaitement au programme de développement de TRICIL.

b) Capital

Le "joint venture" C.I.L.- TRIMAC Limited (Calgary) a donné naissance à TRICIL Waste Management Ltd, où les deux entreprises ont une participation égale de 50% du capital.

La Salle Oil Carriers est à son tour propriété d'un homme d'affaires de Montréal, M. Marcel Brunet, président.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'acquisition de La Salle Oil Carriers Inc, par TRICIL WASTE MANAGEMENT LTD, est justifiable et nécessaire à la réalisation du projet d'usine de re-raffinage. Selon les renseignements obtenus et d'après nos rencontres avec les intéressés, nous n'avons aucune raison de croire que cette transaction puisse avoir des rétro-actions néfastes sur ce secteur.

Ce changement de propriétaire deviendrait à peu près inutile si TRICIL ne réalisait pas son projet d'usine de re-raffinage.

En conséquence, nous recommandons que la transaction soit autorisée quant à son acceptabilité vis-à-vis la loi C-132 du contrôle des investissements étrangers. Cette autorisation devrait être conditionnelle toutefois, à la réalisation immédiate du projet TRICIL pour la construction de sa mini-raffinerie au Québec.



BERTIN TREMBLAY, ing.
Conseiller Industriel.

BT/db.

ENTREPRISES ET SITES APPROUVES PAR LES S.P.E.

POUR LA DISPOSITION

DES DECHETS CHIMIQUES COMBUSTIBLES

Compagnies et endroits approuvés	Quantité millions gal/an	Type de déchets chimiques			Mode de disposition			
		Solvants	Hydro-carbures	Boues, eau contaminée, autres	Incinération ou chauffage	Entre- posage	Recy- clage	Abat- poussière
Anachemia Lachine	N/D	X					X	
Daoust St-Etienne	1		X					X
LASALLE OIL CARRIERS INC. Ste-Catherine	2-3		X		Mt-Bruno Floral X		X	X
Laurentide Chemicals & Sulphur Montréal	0.75				Central Vacuum X Services			
Longue-Pointe Greenhouse Montréal	0.1		X		X			
Longue-Pointe Greenhouse St-Mathias	0.5		X		X			

Compagnies et endroits approuvés	Quantité millions gal/an	Type de déchets chimiques			Mode de disposition			
		Solvants	Hydro-carbures	Boues, eau contaminée, autres	Incinération ou chauffage	Entre- posage	Recy- clage	Abat- poussière
Mingan Underwater Sept-Iles	N/D		X					X H.Q.
Northern Oil St-Pierre	1. 1.		X		X		X	X
TRICIL Chicoutimi (Laterrière)	N/D	X*	X			X		
TRICIL Mercier	N/D	X	X		X X (très peu)			
So Direct St-Mathieu de Beloeil	N/D		X		(Pour Miron) X	X		

SOURCE: Services de Protection de l'Environnement
* Acheminé vers TRICIL (Mercier)

N/D: Non-disponible



GOUVERNEMENT
DU QUÉBEC

SERVICES
DE PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT

9310 ST. LAURENT
MONTREAL

Montréal le 25 juin 1975

Monsieur Bertin Tremblay, Ing.
Ministère de l'industrie et du commerce
1, Place Ville-Marie
23e étage
Montréal, Qué.



Monsieur,

Suite à des discussions récentes, les Services de protection de l'environnement ont appris l'acquisition possible de LaSalle Oil Carriers Inc. par la compagnie Tricil Waste Management Ltd.

Le 29 août 1973, les Services de protection de l'environnement émettaient à la compagnie LaSalle Oil Carriers un permis d'exploitation pour l'entreposage, le traitement et le recyclage des huiles de lubrification et autres dérivés du pétrole aux fins de produire de l'huile routière et de l'huile à chauffage numéro 4.

Cette compagnie est sûrement l'une des plus importantes dans le domaine. Elle est particulièrement impliquée dans le transport des déchets liquides, dans le nettoyage des réservoirs ainsi que dans l'épandage de l'huile routière.

La compagnie Tricil, pour sa part, a reçu de nos Services le 14 septembre 1972 un permis d'exploitation d'un incinérateur de déchets liquides à Ville de Mercier. Les 6 juin 1974 et 2 décembre 1974, la même compagnie obtenait aussi l'autorisation d'entreposer des huiles usées à Québec et à Laterrière. Cette compagnie devenait alors impliquée dans l'incinération, le transport et la vente de l'huile routière.

.../

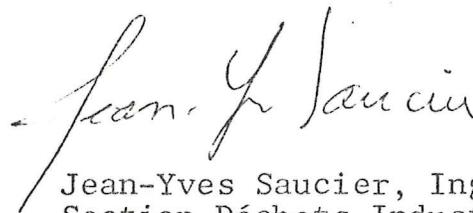
Depuis déjà plus de trois (3) ans que les Services de protection de l'environnement suivent attentivement l'évolution de ce domaine relatif à l'huile usée et aux déchets liquides.

Nous notons qu'il y a encore place à amélioration dans ce domaine très controversé et présentement nos Services ont comme but principal: l'élimination de ces déchets sans créer de pollution. Pour ce faire, nous nous devons d'encourager le recyclage de ces déchets et le brûlage à des fins énergétiques en autant qu'il n'y a aucune émission à l'atmosphère. Le brûlage de l'huile usée dans les fours des cimenteries semble rencontrer cet objectif. Il existe quelques autres méthodes d'élimination qui retiennent encore notre attention parce qu'il nous a été impossible jusqu'à maintenant de prouver hors de tout doute que ces méthodes étaient dommageables à l'environnement, ceci est le cas de l'huile routière.

Nos Services exercent un contrôle auprès de toutes les compagnies qui exploitent des lieux d'élimination des déchets liquides. Ces compagnies doivent obtenir un certificat d'autorisation pour l'incinération, l'entreposage ou le recyclage des déchets liquides. Très bientôt nous émettrons des certificats d'autorisation pour le transport des déchets liquides.

La transaction qui est sur le point de se faire entre LaSalle Oil Carriers et Tricil ne va donc pas à l'encontre de la politique suivie par les Services de protection de l'environnement. Au contraire, si cette transaction avait lieu elle nous permettrait d'avoir le contrôle sur une compagnie intégrée, c'est-à-dire une compagnie qui possède toutes les facilités pour éliminer les déchets liquides sans contaminer notre environnement.

Veillez agréer, cher monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Jean-Yves Saucier, Ing. M.Sc.
Section Déchets Industriels

JYS/lc

cc M. Jean-A. Roy, Directeur, Environnement Industriel
M. Michel Gauvin, Directeur, Eaux & Déchets Industriels

GOUVERNEMENT
DU QUÉBEC

MINISTÈRE
DE L'INDUSTRIE
ET DU COMMERCE

CABINET
DU SOUS-MINISTRE

HÔTEL DU GOUVERNEMENT
QUÉBEC

Québec, le 9 juin 1975.

Monsieur Armand Beaupré,
Directeur,
Direction des produits chimiques
et matériaux de construction,
Industrie & Commerce,
5e étage.

SUJET: Acquisition par Tricil Waste
Management Ltd. de LaSalle
Oil Carriers Inc.

Cher monsieur,

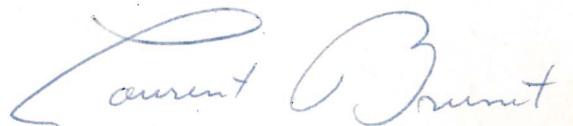
L'Agence d'Examen de l'Investissement étranger nous informe de la transaction ci-haut mentionnée sur laquelle votre direction aimerait peut-être se prononcer.

LaSalle Oil Carriers Inc. est la propriété d'un résident du Québec cette société s'occupe de recueillir et de transporter les affluents industriels y compris les huiles usées de lubrification dans la région métropolitaine de Montréal.

Pour nous permettre de faire une recommandation adéquate à l'Agence, nous aimerions pouvoir rencontrer les responsables de ce secteur de l'Industrie et obtenir par écrit la politique de la D.G.I. dans ce secteur de même que la réaction de votre direction face à cette prise de contrôle éventuelle.

Comme nous disposons de peu de temps pour remettre notre réponse à l'Agence, nous aimerions obtenir votre réponse d'ici une semaine.

Veuillez agréer, cher monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués et je vous prie de me croire à votre entière disposition.



LAURENT BRUNET
Responsable par intérim
de l'évaluation des dossiers
des investissements étrangers
TEL: 3-5045

c.c. MM. Brissette, Dinsmore.

FIR-P-5 - PART III - PLANS FOR THE CANADIAN
BUSINESS ENTERPRISE

Appendix 6

BACKGROUND INFORMATION

Historically, the waste management business has consisted of a large number of small privately owned companies involved with the collection of industrial and municipal wastes and the dumping of these wastes in a generally uncontrolled manner.

During the last few years significant changes have started to occur in this business as a result of two main factors:

1. Increased public concern for the preservation of the environment with particular reference to the curtailment of uncontrolled dumping of solid and liquid wastes.
2. The increasing shortage and cost of raw materials and energy and hence the increasing possibility of economically recovering some of these materials and/or energy from the vast amounts of waste generated by modern society.

The result of these trends is that the typical small collection company in the waste management business today finds itself without the financial or technological

background to cope with the higher standards required in collection and disposal or to become involved with recycling activities requiring the introduction of sophisticated technology. Accordingly, larger waste management companies are beginning to develop, particularly in the United States. These companies, the two largest being Browning Ferris Industries Inc. and Waste Management Inc., have grown extremely rapidly, mainly by acquisition, during the last four or five years and are now bringing to the waste management industry modern management methods and increasing recycling technology. These U.S. companies have started expanding into Canada, and during the last two or three years have acquired at least ten small waste management companies in this country.

In 1971, Trimac Limited ("Trimac"), a major Canadian transportation company, recognized the waste management industry as a business with growth potential and a business to which it could bring its wide range of transportation and management expertise. It also recognized the desirability of having Canadian participation in the merging waste management industry in Canada. Accordingly, it entered the business by acquisition of a company in Edmonton and during 1972 and 1973 it added an operation in Calgary as well as acquiring companies with operations in Ottawa, St. Catharines, Regina and Watertown, N.Y.

However, Trimac recognized that it did not have sufficient technology of the type needed for sophisticated recycling activities and as a result, held discussions with Canadian Industries Limited ("CIL") which in 1972 had recognized the potential for applying its chemically oriented technology to the waste management business, particularly liquid wastes, and had acquired a small company in Sarnia which specialized in the collection and disposal of liquid wastes. These discussions led to the formation, in November, 1973, of the joint venture through the vehicle of the Applicant, as described in Appendix 1 hereto, with 50/50 ownership by Trimac and CIL.

The objective of the Applicant is to apply the transportation expertise of Trimac Limited and the chemically oriented technology of CIL to the waste management industry in Canada and become the leader in this field, particularly with respect to the recycling of materials from wastes of all descriptions. This is being achieved by two main strategies. Firstly, it is directing a significant proportion of its resources to research in connection with the development of processes for recovering values from both solid and liquid wastes. Secondly, it is expanding its operations across Canada to be in a position to take advantage of the opportunities in the major industrial centres.

It is anticipated that in two or three years' time the Applicant will have built up sufficient expertise with respect to recycling activities to take advantage of major business opportunities in the United States.

THE PROPOSED TRANSACTION

Principal Goods and Services

LaSalle Oil Carriers Inc. ("LaSalle"), the Canadian business enterprise, is basically a transportation company whose main business is the collection and transportation of liquid wastes of all types from industry and commercial establishments. A secondary but related business is the cleaning out of tanks. The company handles approximately 6 million gallons annually of industrial liquid wastes and 3 million gallons annually of waste lubricating oils. Because of recently introduced legislation to control the indiscriminate dumping of wastes the methods of disposal of these wastes has been changing and an increasing amount of the liquid industrial waste is required to be disposed of by disposal plants approved by the Quebec authorities. LaSalle has no such disposal facility. Accordingly, an increasing amount of the liquid industrial wastes collected by LaSalle are already transported to the Applicant for disposal at its approved disposal plant at Ville Mercier. Similarly, the waste oils collected by LaSalle have until now been used for such purposes as dust suppression on unpaved roads, but this

causes environmental problems and is now giving way to new uses such as that of a fuel additive (e.g. in concrete manufacture) or a feedstock for re-refining processes which are now being developed to restore it for further use as lubricating oils. Again, LaSalle does not have the expertise to become involved with this type of high technology facility.

In the short term, the plan is to continue LaSalle's type of business essentially as it now operates (e.g. the collection of wastes and tank cleaning) but generally to direct increasing amount of wastes to treatment and recovery processes which are now required to protect the environment. With respect to waste lubricating oils the Applicant has developed a process for "re-refining" these oils to make them suitable for further use and proposes to build a re-refining plant on the LaSalle property which will be acquired. This plant will have sufficient capacity to re-refine most of the waste lubricating oils (including automotive crankcase oils) generated in the Montreal area and therefore will offer an environmentally attractive alternative to the current disposal of waste oils by road-oiling or indiscriminate dumping.

In the longer term, LaSalle's business will be integrated with the Applicant's business in the Montreal area to provide the transportation element of an integrated waste management activity encompassing the collection,

disposal and processing of both liquid and solid wastes involving large scale operations to recover materials and energy from wastes of all types.

Service Facilities

LaSalle's facilities currently consist of an office building, a three bay vehicle repair shop, a tank farm for storing liquid wastes and a boiler house. It is the intention that the Applicant will lease the office building, the repair shop and land, and purchase the tank farm and boiler house. This site will become the Applicant's head office, processing and development centre for all of its expanding activities in the Province of Quebec. The specific plans for this site include:

1. The furnishing of the currently unoccupied second floor of the office building which will become the Applicant's head office for the Province of Quebec. Some office staff will be re-located to this office from the temporary trailer accommodation at the Applicant's liquid waste incineration facility (which will continue to be operated by the Applicant) at Ville Mercier, P.Q. Other staff, including engineering and staff personnel will be located in this office as operations are expanded.
2. As mentioned above, a re-refining plant for waste lubricating oils will be built on this site.
3. Other value recovery processes for liquid wastes (e.g. solvents, inorganics, etc.) will be developed

on the site and will be built as they become viable.

Employment

LaSalle currently employs 20-25 drivers, maintenance men and office staff according to the season. All these employees will be maintained and additional employees will be needed to meet the plans stated above. An approximate estimate would indicate an additional fifteen employees by the end of 1976 of which at least five would have engineering or other professional qualifications. Further additional employees will be added as the business expands.

LaSalle's present employees have, basically, no benefit coverage. All present and new employees would be eligible for the Applicant's comprehensive benefit package which covers short and long term disability, hospitalization, life insurance, dental and eye care, etc.

LaSalle's employees are non-unionized. The employees will be free to select the type of representation they desire.

French will continue to be used as the principal language of communication in the business. All employees will be fluently French speaking.

Marketing of the Principal Services

The collection services of LaSalle will be integrated to provide a total collection and disposal service to customers. The marketing of services will

therefore be done by the Applicant with LaSalle's present staff forming a part of the marketing group.

Purchasing and Servicing of Products, Materials, Parts and Components

The policy will continue to be to purchase from Canadian sources to the extent that they are available at competitive prices.

Processing of Resources

Not Applicable.

Research and Development

The Applicant is directing considerable effort to research and development with the intention of becoming the leader in North America in the field of recovering values from wastes of all types. It is the eventual intention to sell this technology outside Canada and to use it to advantage in becoming involved with operations in the United States.

Technology and Know-How

The statement above applies equally to the development of technology and know-how.

Productivity/Industrial Efficiency

While Mr. M. Brunet, the owner of LaSalle, has made excellent progress in developing his business, his very success has developed the Canadian business enterprise to a size which is inappropriate to a sole

proprietorship. It is anticipated that the introduction of sophisticated management methods, management information systems, as well as vehicle preventive maintenance and operating systems, training, etc. will have a beneficial effect on overall efficiency.

Capital

The business operations and assets of LaSalle will simply be absorbed into the business of the Applicant. It will thus have access to the much larger capital resources of the Applicant and its two owners, Trimac and CIL, both of which are public companies. As indicated above, the waste management business is changing into a high technology business which, by definition, needs access to large pools of capital for the development and construction of sophisticated recovery processes and approved disposal plants. Basically, the Applicant's policy is to finance its operations through borrowings from Canadian chartered banks by the Applicant itself, which borrowings are of course facilitated by the factor of the Trimac/CIL ownership.

Public Participation in Ownership

The Canadian investing public already has a large participation in the business of the Applicant which is owned equally by Trimac and CIL., both of whose shares are traded on Canadian stock exchanges.

Management

The present owner will be retained to manage the transportation element of the Applicant's business in the Province of Quebec for at least one year under a management contract. Other staff personnel will be retained with their current responsibilities which will tend to expand as the business grows.

Lines of Reporting

LaSalle's current business will form the transportation element of the Applicant's business in the Province of Quebec. The manager of the transportation element will report to the Applicant's Regional Manager, Quebec, who in turn reports to the Vice-President, Liquid Waste Division located in the Applicant's head office in Toronto, Ontario.

Composition of Board of Directors

As previously stated, the operations of LaSalle would be integrated with those of the Applicant. The board of directors of the Applicant consists of the following:

Name and Address	Country of Citizenship	Country of Ordinary Residence
John Robert McCaig, 635 Sifton Boulevard S. W., Calgary, Alberta.	Canada	Canada
Roger W. McCaig, 167 Eagleridge Drive, S. W., Calgary, Alberta.	Canada	Canada

<u>Name and Address</u>	<u>Country of Citizenship</u>	<u>Country of Ordinary residence</u>
Donald Kenneth Jackson, 3193 Flynn Crescent, Mississauga, Ontario.	Canada	Canada
Charles Harold Hantho, 378 Robin, Beaconsfield, Quebec. H9W 1R8.	Canada	Canada
Christopher Hampson, 1 Grenville Avenue, Montreal, Quebec.	Canada	Canada
Guy Wakerley Redwood, 1438 Birchwood Drive, Mississauga, Ontario.	Canada	Canada

Québec, le 9 juin 1975.

Monsieur Armand Beaupré,
Directeur,
Direction des produits chimiques
et matériaux de construction,
Industrie & Commerce,
5e étage.

SUJET: Acquisition par Tricil Waste
Management Ltd. de LaSalle
Oil Carriers Inc.

Cher monsieur,

L'Agence d'Examen de l'Investissement étranger nous informe de la transaction ci-haut mentionnée sur laquelle votre direction aimerait peut-être se prononcer.

LaSalle Oil Carriers Inc. est la propriété d'un résident du Québec cette société s'occupe de recueillir et de transporter les affluents industriels y compris les huiles usées de lubrification dans la région métropolitaine de Montréal.

Pour nous permettre de faire une recommandation adéquate à l'Agence, nous aimerions pouvoir rencontrer les responsables de ce secteur de l'Industrie et obtenir par écrit la politique de la D.G.I. dans ce secteur de même que la réaction de votre direction face à cette prise de contrôle éventuelle.

Comme nous disposons de peu de temps pour remettre notre réponse à l'Agence, nous aimerions obtenir votre réponse d'ici une semaine.

Veuillez agréer, cher monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués et je vous prie de me croire à votre entière disposition.

LAURENT BRUNET
Responsable par intérim
des l'évaluation des dossiers
des investissements étrangers
TE1: 3-5045

c.c. MM. Brissette, Dinsmore.



CONFIDENTIEL

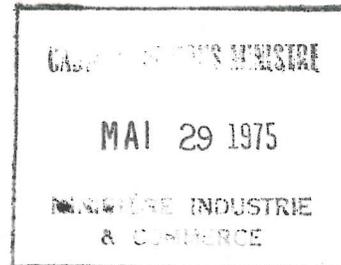
Dossier: 35/720-971-12

Le 26 mai 1975

LETTRE RECOMMANDEE

LIVRAISON SPECIALE

Monsieur Robert De Coster
Sous-ministre
Ministère de l'Industrie et
du Commerce
Hôtel du Gouvernement
Québec (Québec)



Objet: Loi sur l'examen de l'investissement étranger:
Acquisition par Tricil Waste Management Ltd. de
LaSalle Oil Carriers Inc.

Monsieur le Sous-ministre,

Nous avons récemment reçu une demande de Tricil Waste Management Ltd. qui veut acquérir le contrôle de LaSalle Oil Carriers Inc. Tricil est une entreprise à participation de Trimac Ltd. de Calgary, Alberta, société contrôlée par des résidents canadiens et Canadian Industries Ltd. de Montréal, qui est contrôlée par Imperial Chemical Industries Ltd., société britannique. Tricil oeuvre dans le secteur du traitement et de l'élimination des déchets dans la plupart des provinces du Canada. En 1974, ses revenus ont atteint \$9.7 millions.

LaSalle est la propriété d'un résident du Québec; cette société s'occupe de recueillir et de transporter les effluents industriels y compris les huiles usées de lubrification dans la région métropolitaine de Montréal. En 1974, ses revenus ont atteint environ \$900,000 et son actif brut \$700,000. Le prix d'achat proposé s'élève à \$500,000. La formule FIR-P-5, dont nous vous envoyons une copie parmi les documents sous pli, décrit le programme du requérant à l'intention de l'entreprise qu'elle songe à acquérir.

Nous vous saurions gré de nous faire savoir si l'approbation de cette prise de contrôle s'harmoniserait ou non avec les politiques industrielle et économique du Gouvernement du Québec. Les appréciateurs qui s'occupent de ce cas à l'Agence sont MM. T. Brett et Golech (téléphone (613) 995-9611).

Veillez agréer, Monsieur le Sous-ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Gorse Howarth
Le Sous-Commissaire



Tricil Waste Management Limited
 701 Evans Ave., Suite 410
 Etobicoke, Ontario
 M9C 1A3
 416-621-9752

FILE DOSSIER 35/720-9111a

ENCL.
P. JOINTE

DIR. TO
À/POUR

INDEXED BY
RÉPERTORIÉ PAR *MM #34*

MAIN FILE CHARGED TO
Dossier Principal Prêté À

Prov Quebec

May 20, 1975.

Foreign Investment Review Agency,
 Department of Industry, Trade & Commerce,
 Jackson Building,
 112 Kent Street,
 Ottawa, Ontario.
 K1A 0H5.

Attention: Mr. T. Brett

Dear Mr. Brett:

I submit herewith our application for approval to proceed with the acquisition of some of the assets of LaSalle Oil Carriers Inc. of Montreal.

You will recall from our previous telephone discussion our serious interest in assisting you in arriving at an early response to this application. To that end, we would be pleased to meet with you and other members of the Agency as soon as convenient, to clarify the areas of significant benefit that this acquisition represents.

Sincerely,

TRICIL WASTE MANAGEMENT LIMITED,

D. K. Jackson

D. K. Jackson,
 President.

/wb
 Encl.



This file/document contains privileged information that may be disclosed only in accordance with Section 14 of the Foreign Investment Review Act. Under Section 25 of the Act, any unauthorized disclosure is an offense punishable on summary conviction.

